

# Domaine Public

1 8 0 3

Edition PDF  
du 24 novembre 2008

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1802  
du 17 novembre 2008

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.  
En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **UBS: préparer toute éventualité**

Et si le plan de la Banque nationale  
était déjà dépassé... (André Gavillet)

### **Marchés publics:**

#### **la menace du plombier appenzellois**

L'USS veut que l'harmonisation des règles applicables  
aux appels d'offre n'aille pas sans amélioration de  
l'harmonisation sociale (Albert Tille)

### **Les caisses de pension poussées au crime**

Rudolf Strahm dénonce la manière dont certains  
professionnels se servent, et le Conseil fédéral donne  
suite (Revue de presse)

### **Un Musée en proie à la culture de la méfiance**

Figés dans la posture de l'individu David  
face à l'Etat Goliath, les opposants au Musée  
cantonal des beaux-arts à Bellerive mènent la guérilla,  
méfiance et blogs au poing (Yvette Jaggi)

### **Non au blocage des zones à bâtir, oui à un véritable compromis territorial**

Débat: un point de vue opposé à  
l'initiative pour le paysage (Invité: Raymond Schaffert)

### **Le laisser-aller actuel doit faire place à une utilisation intelligente du sol**

Débat: une réponse à l'article de Raymond Schaffert  
(Jean-Daniel Delley)

### **Comment le capital structure le territoire**

De l'espace à l'art en passant par le vin: dans  
«Géographie de la domination», David Harvey revisite  
de manière stimulante les notions de rente et de  
capital chez Marx (Daniel Marco)

## UBS: préparer toute éventualité

*Et si le plan de la Banque nationale était déjà dépassé...*

André Gavillet (24 novembre 2008)

Les actionnaires d'UBS sont convoqués le 27 novembre en assemblée extraordinaire, une de plus, pour accepter une recapitalisation de la banque, la troisième. Elle aura la forme d'un emprunt obligataire convertible de 6 milliards souscrit par la Confédération. Les Chambres fédérales ont inscrit cet objet à l'ordre du jour de la session d'hiver. La décision du Conseil fédéral a été prise le 15 octobre, en invoquant le droit d'urgence. Il aura donc fallu près de deux mois pour satisfaire cette urgence.

Or, pendant ce délai, la situation financière a continué à se dégrader. Les parlementaires ont reçu un Message qui précise que les 6 milliards souscrits correspondraient, s'ils étaient convertis en actions, à 10% du capital de la banque. Aujourd'hui la même somme en représente le 20%. Selon une règle de trois simple, l'achat de la banque serait possible avec une offre à 30 milliards, soit la moitié de la somme mise à disposition par la BNS pour recycler les actifs pourris.

A cela s'ajoute la déclaration de Daniel Zuberbühler, président de la Commission fédérale des banques, dans la *SonntagsZeitung* d'hier: «Compte tenu de l'évolution des marchés financiers, la question de savoir si le paquet de mesures de 68 milliards de francs décidé par la Confédération et la Banque nationale suisse (BNS) pour

*aider l'UBS sera suffisant n'est pas encore résolue».*

Pour Daniel Zuberbühler, la nécessité de nouvelles mesures pour l'UBS n'est pas encore d'actualité, mais si la situation s'aggrave sur les marchés financiers, la banque aura bon gré mal gré besoin d'une nouvelle recapitalisation. A la question de savoir si l'Etat devrait alors voler au secours de l'UBS, le directeur de la CFB répond que «*cela n'est pas à exclure si l'on regarde la situation de manière réaliste*».

### Décalage

Le retard du politique n'est pas seulement dû au temps de réalisation. Il est dans les têtes. Pascal Couchepin, dans une interview récente (*Le Temps*, 21.11.08), véhiculait encore le pronostic que la société de délestage des actifs illiquides d'UBS pourrait réaliser du bénéfice. Affirmation soporifique et irresponsable.

Entre temps, la situation judiciaire d'UBS s'est aggravée avec l'inculpation par la justice américaine des dirigeants suisses de la gestion de fortune. *Domaine Public* (DP 1802) a rappelé que la Convention de diligence et le contrôle par la Commission fédérale des banques s'appliquent dès lors qu'il s'agit d'une activité exercée à partir de la Suisse. Les médias sont muets sur ce sujet, se contentant des clichés sur les attaques contre le secret bancaire.

Le débat politique va donc être déphasé, on dissertera en décembre de la situation en octobre. Les parlementaires auront un trimestre de retard.

### Prévoir toute éventualité

Si le plan BNS, avec le dépôt des actifs illiquides, ne devait pas être la bonne formule, une restructuration de la banque se révélerait inévitable.

Dès lors, il sera de première importance que la banque de détail, exerçant son activité en Suisse (crédits aux PME, crédits hypothécaires) soit sauvegardée. Peut-être devra-t-elle être rachetée et dotée d'un statut indépendant. Or cette éventualité doit être envisagée et préparée. Il faut imaginer un fonds disposant d'une vingtaine de milliards, capable d'intervenir au cas où... Il pourrait être alimenté par la BNS, partiellement en lieu et place de la dotation de la société de délestage. Les banques cantonales, les banques Raiffeisen, PostFinance seraient invitées à en prendre des parts.

Cette intervention financière devrait être doublée d'une intervention législative. Nous l'avons déjà préconisé dans *Domaine Public* (DP 1801): «*Il est de la compétence de l'Etat de poser par la loi sur les banques ses exigences propres. Et la première de ces exigences serait qu'une banque, qui détient par ses activités de crédits plus d'une part déterminée du volume national, doit les organiser de*

*telle manière qu'elles ne puissent dépendre d'autres types d'activités bancaires internationales».*

Mais la voie législative prendra du temps. Le sauvetage du secteur banque de détail d'UBS, son rachat

éventuel doit, lui, sans attendre être préparé. Aux parlementaires de s'en inquiéter.

## **Marchés publics: la menace du plombier appenzellois** *L'USS veut que l'harmonisation des règles applicables aux appels d'offre n'aille pas sans amélioration de l'harmonisation sociale*

Albert Tille (23 novembre 2008)

La Suisse connaît vingt-sept réglementations différentes des marchés publics. La loi fédérale de 1994 laisse en effet une importante marge de manœuvre aux cantons. C'est le cauchemar pour les entreprises soumissionnaires qui ne savent plus à quelle règle se vouer. De plus, il est parfaitement illogique que les accords internationaux passés avec l'OMC et l'Union européenne soient appliqués différemment dans chaque canton. Le Conseil fédéral propose donc une réforme profonde de la loi pour harmoniser les pratiques cantonales et permettre l'utilisation des techniques nouvelles comme la publication électronique des appels d'offre. L'enjeu est important. Cantons et communes réalisent 81% des achats publics, soit 27 milliards de francs par année. La complexité et le manque de transparence de ce marché restreignent la concurrence et empêchent les baisses de prix.

Dans un communiqué vengeur, l'Union syndicale suisse rejette cette réforme dans sa totalité. Elle s'en prend, en réalité à un seul et unique paragraphe de l'article qui définit les normes

sociales et environnementales que doivent respecter les entreprises pour pouvoir décrocher un contrat avec une collectivité publique.

La loi sur les marchés publics prévoit, pour l'essentiel qu'à l'issue d'une soumission ouverte, le contrat soit passé avec l'entreprise qui offre la meilleure prestation au meilleur prix. Mais, en dérogation à ces critères exclusivement économiques, on exclura les entrepreneurs «*voyous*». Doit être écarté celui qui n'apporte pas la preuve qu'il respecte les obligations des assurances sociales, l'égalité des salaires entr hommes et femmes, la protection de l'environnement. Le projet de loi permet également d'exclure l'entreprise qui ne respecte pas «*les conditions de travail et les dispositions relatives à la protection des travailleurs fixées par l'Etat*» (Art 25 b).

Mais, et c'est là que se fâche l'Union syndicale, on tiendra compte des conditions de travail en vigueur dans le canton du siège social de l'entreprise. Ainsi une

entreprise de plomberie appenzelloise pourra travailler à Zurich en respectant les règles peut-être moins contraignantes de son canton d'origine. C'est, pour l'USS, la porte ouverte à la sous enchère salariale intercantonale. Le danger n'existe pas dans les branches qui bénéficient d'une convention collective déclarées de force obligatoire par la Confédération. Cette convention est alors garantie par l'Etat. Mais, pour le reste, le projet s'en tient au *statu quo*. La concurrence salariale doit rester possible. En effet rien n'empêche aujourd'hui une commune zurichoise, tout comme un promoteur immobilier privé, de donner du travail à une entreprise moins chère située dans un autre canton.

L'USS entend profiter de la réforme de la loi sur les marchés publics pour renforcer l'efficacité des accords régionaux décrochés par un syndicat. Le succès n'est pas garanti. Car il reste à démontrer que la menace du plombier appenzellois aura le même effet anxiogène que celle du célèbre plombier polonais.

## Les caisses de pension poussées au crime

*Rudolf Strahm dénonce la manière dont certains professionnels se servent, et le Conseil fédéral donne suite*

Revue de presse (20 novembre 2008)

Dans le *Tages Anzeiger* (18.11.08), l'ancien Monsieur Prix Rudolf Strahm s'en prend aux nouvelles directives de placement imposées aux caisses de pension. En pleine crise financière, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter la proportion des placements autorisés dans les *hedge funds* et les produits spéculatifs (15%) et d'abaisser le plafond possible pour l'immobilier (de 55 à 30%) et les prêts hypothécaires (de 75 à 50%). En clair, le gouvernement pousse les caisses à prendre plus de risques et à réduire leurs engagements dans le secteur

immobilier, un secteur qui sur le long terme a procuré un rendement stable et satisfaisant. Comme si la dégringolade des marchés n'avait pas eu lieu.

Quelle mouche a donc piqué le Conseil fédéral? Pour répondre à cette question, Rudolf Strahm a cherché à qui profite l'opération. Aux grandes banques, aux *hedge funds* et aux conseillers financiers dont la plupart des caisses ne pourront pas se passer pour gérer ces placements à haut risque. Une aubaine pour ces conseillers qui se font payer

400 francs de l'heure. Et comme par hasard, ces milieux intéressés occupent sept des onze sièges du comité qui a formulé cette proposition à l'intention de la commission fédérale de la prévoyance professionnelle.

Un espoir de retour à la raison: la commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national a demandé un rapport au Conseil fédéral et le Parlement pourrait se saisir de cette affaire et empêcher la mise en vigueur des nouvelles dispositions, prévue pour le début 2009.

## Un Musée en proie à la culture de la méfiance

*Figés dans la posture de l'individu David face à l'Etat Goliath, les opposants au Musée cantonal des beaux-arts à Bellerive mènent la guérilla, méfiance et blogs au poing*

Yvette Jaggi (23 novembre 2008)

Leur résistance a quelque chose d'artisanal, de passéiste, de très personnel aussi. Il faut voir Pierre Santschi, 68 ans, ingénieur-physicien EPFL à la retraite, ancien député et conseiller communal lausannois des Verts depuis moult législatures, faire campagne à la manière d'un certain Daniel Brélaz dans les années septante, alors qu'il était simple militant de la protection de l'environnement: en homme-sandwich, arpentant le marché de Lausanne une affiche sur le

dos, sans domicile politique fixe. Car les Verts ont pris position en faveur du projet de Musée cantonal des beaux-arts (MCBA) à Bellerive, comme tous les partis représentés au Grand Conseil, à l'exception de l'UDC. Quant à la formation composite d'A Gauche Toute (AGT), elle est en l'occurrence trop partagée pour émettre une recommandation de vote aux citoyens qui doivent se prononcer formellement sur un modeste crédit d'étude de 390'000 francs, recélant en réalité un vaste enjeu culturel,

hélas masqué par un médiocre débat sur l'architecture et le site du futur Musée.

L'avis concordant des partis, tout comme l'unanimité du Conseil d'Etat ainsi que de la Municipalité de Lausanne, a le don d'énerver non seulement Pierre Santschi et son habituel quarteron d'amis référendaires toujours prêts à combattre les projets urbanistiques de la ville, mais aussi les esprits que tout semblant de consensus révolue, du professeur Pierre Frey au chroniqueur

Christophe Gallaz, en passant par l'historien de l'art Michel Thévoz. Ce dernier, ancien professeur à l'Université et directeur de la Collection municipale de l'Art brut, s'offre d'un coup le double délice de s'opposer doctement à ses deux anciens employeurs, tout en confirmant sa détestation de l'art contemporain et sa mésestime pour les autorités.

En réalité, tous ces personnages et leurs proches, dont la plupart oscillent entre aigreur et ricanement, partagent une profonde méfiance à l'égard des institutions, des corps constitués et des élus, même quand ils ont personnellement siégé ou siègent encore dans une assemblée communale ou parlementaire. A l'instar des populistes de tous temps et tous lieux, ils entretiennent un rapport perturbé aux pouvoirs délégués et un attachement inconditionnel à la démocratie la plus directe. «*Gouverner en discutant*», tel serait l'idéal de Pierre Santschi, co-animateur du Groupe thématique des Verts vaudois consacré à «*Politique et spiritualité*». Où se discute, qui sait, les moyens de transcender l'inéluctable effet de corruption exercé par le pouvoir sur ceux qui le détiennent.

Résolument conservateurs, de droite ou de gauche, les opposants au transfert du Musée cantonal au bord du lac, qui s'accrochent pour la plupart à son maintien dans l'inadéquat Palais de Rumine ou à ses impossibles abords, font preuve d'une certaine cohérence dans leur défiance viscérale. Ils résistent non seulement au changement projeté mais aussi aux moyens actuels de faire connaître leur

position. Ainsi, les sites anti-Bellerive et pro-Grand Rumine n'ont pratiquement pas bougé depuis juillet dernier, alors que les sites de la campagne pour le oui et du Manifeste citoyen en faveur du MCBA à Bellerive sont très régulièrement mis à jour. Quant au groupe tardivement créé par les opposants sur Facebook, il compte à peine une vingtaine d'inscrits – face aux quelque 2'500 amis du Musée à Bellerive.

Reste le blog, arme favorite des activistes individualistes. Deux auteurs se distinguent du côté des opposants, tous deux hébergés par *24 Heures*, comme *Domaine Public* d'ailleurs. A droite, on trouve Jacques-André Haury, député de la mouvance Ecologie libérale, dont les espoirs d'accéder au Conseil d'Etat vaudois ou au Conseil national se sont évanouis l'an dernier. Au nom d'«*une vision libérale du monde*», M. Haury cogne avec une relative distinction sur tout ce qui bouge, forcément dans le faux sens, et tout ce qui proclame, forcément à tort. A chaque fois, il déclenche les réactions bruyamment approbatrices de trois «*pseudos*» spécialisés dans la surenchère manifeste et l'insulte aux «*élites politiques*» et autres «*technocrates de la culture*». A gauche, on trouve Alain Hubler, conseiller communal et président du groupe AGT, fort de douze élus populistes et membres de Solidarités. Blogueur zélé, à qui l'actualité ne cesse d'inspirer des commentaires ravageurs, M. Hubler ne fait pas dans la finesse, particulièrement quand il joue avec les volumétries et autres caricatures, plus parlantes que

le discours sur le prétendu risque de privatisation du patrimoine artistique vaudois. A noter qu'il s'attire le même genre d'approbations intempestives que M. Haury. Décidément, sur le projet de MCBA, les extrêmes se rejoignent, dans une hostilité virulente et implacable.

Générateur d'attaques particulièrement véhémentes, le style passionnel de la campagne de défiance qui aura largement travesti le débat culturel à propos du Musée des beaux-arts devrait avoir au moins le mérite d'attirer l'attention sur une dérive de l'expression «*démocratique*» contemporaine. Dans l'ordre de la malveillance ciblée et de l'insinuation perverse, on connaissait la lettre anonyme, relativement peu utilisée en politique suisse, sauf à l'intention ou au sujet des femmes élues dans les exécutifs. Or voici que les blogs offrent aux auteurs de messages grossièrement mensongers ou quasiment diffamatoires la possibilité de s'exprimer en toute impunité, sous le couvert d'un pseudonyme.

Pour parer les excès les plus criants, les journaux obligent leurs correspondants à s'identifier le plus souvent en clair, au moins pour l'ouverture de leur compte d'utilisateur. Au reste, la variété est de mise. Cela va des sobres mais suffisantes directives émises par la *Neue Zürcher Zeitung* pour cadrer les commentaires de ses lecteurs aux très disertes Considérations générales d'utilisation des blogs de *24 Heures* ou de la *Tribune de Genève*.

Certes, les usages abusifs faits

de la libre circulation sur Internet ne doivent pas conduire à restreindre l'accessibilité ni la convivialité du réseau des réseaux. Pas plus que les fausses informations fournies par Wikipedia ne

doivent mettre en cause le mode de rédaction de cette encyclopédie spontanée. Mais il importe de prendre toutes mesures utiles et adéquates pour éviter au moins la diffusion de données fausses

concernant les personnes, à défaut de pouvoir prévenir la désinformation par Internet. Belles et nécessaires perspectives pour la juridicisation de notre société.

## Non au blocage des zones à bâtir, oui à un véritable compromis territorial

*Débat: un point de vue opposé à l'initiative pour le paysage*

Invité: Raymond Schaffert (21 novembre 2008)

L'initiative populaire «*pour le paysage*» préconise le gel des zones à bâtir. Autant dire qu'elle veut stopper le développement des trois métropoles suisses de Zurich, Bâle et Genève.

Déposée en août 2008 avec l'appui de 109 422 signatures valables, l'initiative populaire fédérale «*De l'espace pour l'homme et la nature*», communément dite «*initiative pour le paysage*», comprend une disposition transitoire stipulant que «*la surface totale des zones à bâtir ne peut être agrandie pendant vingt ans*». Cette disposition suffit à rendre inacceptable l'ensemble du texte de l'initiative.

Les initiants estiment que les zones à bâtir non construites représentent 60'000 hectares, soit une superficie suffisante pour accueillir 2'500'000 personnes en Suisse. Ils ne disent rien de la répartition géographique de ces terrains constructibles, ni de la question des emplois, ni surtout du projet d'aménagement du territoire national auquel ils pourraient adhérer!

Récemment, l'Office fédéral du développement territorial (ODT- ARE) a publié trois statistiques concernant les zones à bâtir 2007: une analyse par canton, l'occupation actuelle et les besoins futurs selon différents scénarios. Où l'on voit que les zones à bâtir permettraient d'accueillir entre 1,4 à 2,1 millions d'habitants supplémentaires, soit nettement moins que les 2,5 millions annoncés par les initiants. Où l'on constate par ailleurs que les zones non construites sont à la fois surdimensionnées et surtout mal situées, ces réserves se trouvant dans des régions périphériques et non à proximité des agglomérations.

Parmi les cantons qui ont les plus grandes capacités d'accueil de nouveaux habitants et d'emplois supplémentaires, on trouve: Valais, Fribourg, Jura, Grisons, Tessin, Argovie, Thurgovie, voire, dans une moindre mesure, Vaud et Saint-Gall. Conséquence d'une période de l'histoire où l'on pensait qu'une vaste offre de terrains à bâtir représentait un atout attractif et un facteur de

développement. On y relève également que les densités du bâti sont parmi les plus faibles du pays. D'autres cantons, dont Soleure, Neuchâtel, Lucerne et Berne, se situent autour de la moyenne.

Quant aux trois métropoles de Zurich, Genève et Bâle, elles se trouvent pour l'essentiel situées sur le territoire des cantons qui disposent des moindres réserves de zones à bâtir et dont le sol, de surcroît, est déjà le plus densément occupé par les constructions. Leur développement serait durablement gelé par le blocage des zones à bâtir. En clair: ces cantons, qui ont pratiqué une politique d'utilisation judicieuse et mesurée du sol, se retrouveraient très fortement pénalisés par les effets de l'initiative. A l'inverse, ceux qui ont de vastes réserves ne seraient pas touchés!

### **Le leurre du troc des zones entre cantons**

Or donc, si le blocage des zones ne pose guère de problèmes aux cantons qui ont de grandes réserves, ce n'est pas le cas

pour d'autres. Les initiants proposent d'opérer des trocs entre cantons, l'un radiant chez lui une superficie constructible pour céder à un autre un droit d'égale surface. Est-ce un droit cédé gratuitement ou un droit vendu au prix du marché? La Confédération va-t-elle vouloir – et pouvoir – imposer ce troc? Cette proposition est bien virtuelle et frise la supercherie!

Nous partageons le point de vue d'un des auteurs du rapport ARE précité, exprimé dans le numéro 2/2008 de *Forum*, le bulletin d'information de l'ODT-ARE. On y lit cette pertinente évidence: «*le gel de surfaces n'est pas une bonne solution... les déclassements volontaires sont improbables.*». En clair: les retours à la zone agricole n'ont aucune chance de se produire.

### **Urgent: un projet territorial pour la Suisse**

Le rapport intitulé *Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse*, datant de mai 1996 reste le dernier projet qui ait obtenu l'aval de l'autorité politique. A l'époque, le Conseil fédéral l'avait soumis aux Chambres qui en ont pris acte.

Le projet proposait, entre autres, d'établir une hiérarchie entre les villes, de les mettre en réseau et d'intégrer ce dernier dans un système urbain constitué à l'échelle européenne. Le tout sans oser se libérer clairement du mythique principe helvétique dit de la «*décentralisation concentrée*». Les *Grandes lignes* ont sombré dans l'oubli des politiques et même de l'administration. Avec le recul, on leur reconnaît le mérite d'avoir existé.

Depuis lors, «*les collaboratrices et collaborateurs de l'ODT-ARE*» ont écrit le *Rapport 2005 sur le développement territorial*, dont nul ne sait officiellement si le Conseil fédéral l'a lu et, ou non, approuvé. Lequel aura laissé le directeur de l'Office, Pierre-Alain Rumley, poursuivre l'avancement du projet et organiser dans les différentes régions du pays ces forums d'échange dont Daniel Marco a relevé l'intérêt et les limites (DP 1796). Le projet vise à reconnaître l'importance des trois métropoles de Zurich, Genève et Bâle, en organisant la tendance à la métropolisation et, dans ce cadre, le rôle moteur des régions transfrontalières.

Or, selon nous, il ne s'agit pas d'accepter telle quelle l'évolution attendue, mais d'en négocier les conditions qui doivent être socialement acceptables pour parvenir à un véritable compromis territorial, à l'instar de la convention collective des maçons signée après un long conflit, qui est un exemple de compromis salarial.

Dans ce contexte, il faut refuser cette initiative qui demande le blocage des zones à bâtir pendant vingt ans sans indiquer quel projet d'aménagement du territoire elle préconise, sauf à vouloir implicitement bloquer le développement des métropoles, en s'appuyant sur le slogan «*halte au bétonnage*», souvent utilisé par les milieux «*anti-villes*».

Il faut plutôt engager les mouvements progressistes à unir leurs forces pour soutenir et négocier un projet territorial différent, marqué par une affirmation maîtrisée des métropoles et des villes. Ce projet devrait faire l'objet d'un large débat politique et recevoir l'aval du Conseil fédéral ainsi que des Chambres.

## **Le laisser-aller actuel doit faire place à une utilisation intelligente du sol**

*Débat: une réponse à l'article de Raymond Schaffert*

Jean-Daniel Delley (21 novembre 2008)

L'aménagement du territoire «*sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du*

*territoire*». Entre ce que déclare la Constitution fédérale et la réalité, un fossé. La superficie totale réservée à la

construction est surdimensionnée par rapport aux besoins actuels et à moyen terme. Chipoter sur l'exacitude

des chiffres – de 1,4 à 2,5 millions d'habitants supplémentaires possibles – ne présente guère d'intérêt.

De plus les zones constructibles sont dispersées sur tout le territoire, chaque commune rêvant à un avenir de tigre asiatique. Sur le Plateau, l'effet de cette dispersion se voit dans l'étalement presque continu des constructions entre Genève et Romanshorn.

Enfin cette profusion de mètres carrés bâtis et à bâtir n'est pas partout présente. Dans les grandes agglomérations, les terrains se font rares alors qu'ailleurs l'offre dépasse la demande.

Voilà pour le constat. Face à cette abondance, les partisans de l'initiative pour le paysage suggèrent une pause: on gèle la surface à bâtir durant 20 ans, de manière à sauvegarder ce

qui peut l'être encore des paysages et des espaces naturels.

La mesure peut paraître brutale et même inéquitable, pénalisant les collectivités qui ont utilisé leur territoire de manière judicieuse. Pourtant elle seule est à même d'interrompre l'extension continue, rapide et anarchique de l'habitat et de l'activité économique, la destruction des paysages et le mitage du pays. Adoptée, cette mesure obligera à trouver les procédures aptes à stimuler des transferts de zones à bâtir surdimensionnées vers des régions dont le développement exige plus de surfaces constructibles. Par exemple par l'émission de droits à bâtir négociables (DP 1789).

Faut-il craindre que le développement des métropoles soit ainsi entravé? Bien au

contraire. Le développement actuel par étalement conduit à la constitution d'agglomérations informelles, au gré des zones à bâtir disponibles dans les communes environnantes. L'initiative prévoit d'ailleurs que le Conseil fédéral puisse accorder des dérogations pour des projets d'urbanisation de qualité. Cette possibilité rejoint le souci d'un «*projet territorial*» qui organise la métropolisation. Mais ce projet, sans la contrainte du gel de la zone à bâtir, risque bien de ne jamais voir le jour, trop d'intérêts particuliers se liguant pour perpétuer l'actuelle anarchie. De plus il ne s'agit pas seulement du futur des villes – à cet égard les «urbanophiles» font preuve d'un étrange provincialisme –, mais de celui de tout le territoire et d'une répartition équilibrée entre l'habitat, les activités économiques et la nature.

## Comment le capital structure le territoire

*De l'espace à l'art en passant par le vin: dans «Géographie de la domination», David Harvey revisite de manière stimulante les notions de rente et de capital chez Marx*

Daniel Marco (18 novembre 2008)

Pour la première fois des textes de David Harvey sont accessibles en français. Après un doctorat en géographie à l'Université de Cambridge et un ouvrage intitulé *Explanation Geography*, une référence du courant anglo-saxon de la géographie dite scientifique, David Harvey quitte la Grande-Bretagne pour les Etats-Unis à la fin des années 60. Il enseigne au département de géographie et d'ingénierie

environnementale de l'Université Johns Hopkins du Maryland. Il prend alors une orientation plus critique qui s'exprime dans de nombreuses publications, en particulier *Social Justice and the City* (1973) et *The Limits to Capital* (1982). Il devient, avec Edward Soja et Manuel Castells, l'un des représentants les plus emblématiques du courant dit de la «*radical geography*».

David Harvey s'efforce de construire une territorialisation de la pensée marxiste, partant du constat que Marx et ses nombreux épigones ont, dans leur grande majorité, négligé voire ignoré l'espace au profit du temps. Il élabore une géographie du territoire structuré par le capital. Il développe la notion de rente de monopole appliquée à la ville et, pour cela, s'intéresse à l'exploitation du «*capital*»

*symbolique*» des villes. A l'exemple de Barcelone, il montre que chaque ville met en avant ses biens culturels, ses atouts propres tant sur le plan de l'histoire, de l'architecture que des traditions. Cette politique, menée la plupart du temps par des acteurs locaux, cohabite paradoxalement avec la tendance générale à l'uniformisation planétaire des villes entraînée par la mondialisation, et la contredit.

Harvey s'intéresse aussi aux rentes de monopoles concernant les vins. Selon lui, le discours sur l'harmonie d'un vin et de son terroir est le même partout dans le monde. C'est un discours local, visant à assurer la pérennité d'un monopole, qui contredit les critiques du célèbre et redouté œnologue américain, Robert Parker, dont l'approche du vin est uniforme à l'échelle mondiale, sans considération pour les caractéristiques locales.

Sous le titre *«l'art de la rente»*, David Harvey élargit son propos sur la notion de rente de monopole. Il traite des institutions culturelles promues par une ville pour développer son image ainsi que de l'organisation de la région que cette ville polarise, sous

l'angle de l'*«espace économique de la concurrence»*. Dans les deux cas, il fait une place centrale aux acteurs. Il définit leurs activités par le terme d'*«entrepreneuralisme urbain»*, ajoutant que celui-ci a pris ces dernières décennies une place importante aux plans national et international.

Parmi les pratiques de ces acteurs, il s'intéresse particulièrement à ce qu'il appelle des *«coalitions de croissance»*. Ces dernières rassemblent des autorités étatiques (locales, métropolitaines, régionales, nationales ou supranationales), un très large éventail d'organisations issues de la société civile (chambres de commerce, églises, institutions d'éducation et de recherche, groupes communautaires, ONG, etc.), ainsi que des intérêts privés (particuliers ou entreprises) et visent à promouvoir ou conduire le développement urbain, favoriser la compétitivité de leurs villes et soutenir le développement de leurs régions. Les territoires urbains et les régions qu'elles entraînent sont des lieux de compétitions acharnées. Ils abritent la traduction territoriale des tensions et

contradictions qui traversent le modèle de développement du capitalisme financier et, pour David Harvey, ce sont les lieux où les conflits, dans notre société mondialisée, sont aujourd'hui les plus aigus. Selon lui, c'est ici que les contradictions auxquelles sont confrontés les capitalistes dans leur quête de rentes de monopole revêtent une importance structurelle. En cherchant à exploiter ces valeurs que sont l'authenticité, le local, l'histoire, la culture, la mémoire collective et la tradition, les capitalistes ouvrent un espace propice à la pensée critique et à l'action contestataire, un espace qui permet de concevoir des alternatives.

#### **Bibliographie:**

- David Harvey, *Géographie de la domination*, Les Prairies Ordinaires, Paris 2008  
 Edward Soja, *Postmodern geographies: the reassertion of space in critical social theory*, Verso Press, London 2000.  
 Edward Soja, *Postmetropolis: critical studies of cities and regions*, Basil Blackwell, Oxford 2000.  
 Manuel Castells, *La question urbaine*, Maspero, Paris 1972